
La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire

Abdelkarim Daoud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12612>

DOI : 10.4000/echogeo.12612

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Abdelkarim Daoud, « La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12612> ; DOI : 10.4000/echogeo.12612

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



EchoGéo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire

Abdelkarim Daoud

Introduction

- 1 Le fait que la révolution tunisienne de décembre 2010-janvier 2011 soit partie des régions intérieures du pays, particulièrement le centre-ouest, région rurale, alors que beaucoup s'attendaient à une révolution urbaine ou, du moins, à un changement initié par la ville, ne cesse d'interpeller géographes, aménageurs, planificateurs et géopoliticiens. La Tunisie affiche en effet un des taux d'urbanisation les plus élevés du Maghreb (67 % environ en 2010), et l'ancienneté du phénomène urbain explique certains caractères originaux du pays, comme l'ouverture ou les taux de scolarisation élevés. Les événements se déclenchèrent en décembre 2010 dans des villes moyennes ou des petites localités de l'intérieur du pays, resté marginalisé et à dominante rurale depuis plusieurs décennies. Ils ne touchèrent les grandes villes littorales comme Tunis et Sfax qu'au cours de la première décade de janvier 2011, pour aboutir à la fuite du président Ben Ali le 14 du même mois. Les profonds déséquilibres territoriaux, particulièrement entre littoral et intérieur du pays, semblent avoir joué un rôle déterminant dans le déclenchement de la révolution.
- 2 Cet article présentera d'abord les grandes orientations de l'aménagement du territoire du lendemain de l'indépendance jusqu'au milieu des années 1980 visant à réaliser l'équilibre régional, puis celles du milieu des années 1990, prônant la métropolisation et la littoralisation. Puis il tentera d'établir le lien entre les fractures socio-spatiales engendrées par le déséquilibre régional et le déclenchement de la révolution tunisienne de janvier 2011. Il conclura sur la nécessité d'opérer une nouvelle lecture du territoire, démocratique et concertée.

Aménagement et affirmation de l'État-Nation (1956-1985)

L'objectif de maîtrise de la croissance urbaine et le rôle de l'État dans le développement régional

- 3 Si la conscience des déséquilibres territoriaux en Tunisie fut assez précoce, les politiques mises en œuvre par l'État pour les endiguer depuis cinq décennies environ, contribuèrent au contraire à les approfondir, aggravant ainsi les fractures socio-spatiales entre littoral et intérieur du pays d'une part, et au sein même des grandes villes d'autre part. Mis dans son contexte, le rapport *Villes et Développement* (D.A.T, Groupe huit, 1973) peut être considéré comme le premier document d'aménagement du territoire national en Tunisie¹. Il vient dans une période où l'État s'est résolument engagé dans la voie du libéralisme économique, après l'échec de l'expérience des coopératives et son abandon en 1969. Dans le premier volume, intitulé *Fonctionnement économique et système urbain*, les auteurs établissent un diagnostic étoffé de l'espace tunisien : l'organisation économique, la population et le système urbain. Le second volume, intitulé *Politique économique et organisation du territoire*, présente les composantes de la politique d'aménagement du territoire (dont principalement l'eau), les contraintes et les principales recommandations. Globalement, le document considère que le système urbain est l'élément central dans l'organisation de l'espace. La régionalisation est considérée comme la base de tout aménagement du territoire national. Sur la base de nombreux critères, le document propose un découpage sous forme de « grands ensembles régionaux »(illustration 1).

Illustration 1 – Les ensembles régionaux selon *Villes et développement, 1973*

Source : République tunisienne, Ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement du Territoire, 1973.

- 4 Il s'agit de l'ensemble régional de Tunis, du Nord-Ouest, du Centre et enfin celui du Sud. Sur la base de cette régionalisation, les choix d'aménagement du territoire insistent sur la maîtrise de la croissance urbaine, et cela à travers une politique de développement rural et d'équipement des campagnes, qui serait capable d'endiguer l'exode rural. Le rôle de l'État devrait se matérialiser par une politique volontaire de mobilisation et de gestion des ressources en eau, par la mise en place d'industries de base, mais aussi par l'encouragement de l'initiative privée. Le document prônait aussi « l'élargissement de l'aire urbaine de Tunis » et la promotion de Sfax au rang de capitale régionale polarisant l'ensemble du Sud tunisien.
- 5 La décennie 1970 connut ainsi de nombreuses actions de développement régional. L'État, centralisateur et entrepreneur, mit en place une imposante infrastructure de mobilisation et de transfert des ressources en eau, aussi bien pour l'irrigation que pour l'alimentation en eau potable. L'extension des périmètres publics irrigués et des plantations arboricoles en sec avança à un rythme élevé, particulièrement dans les hautes steppes (Sidi Bouzid et Kasserine) et le Kairouanais. Les *Programmes de Développement rural* (PDR) et de *Développement Rural Intégré* (PDRI) se succédèrent, visant l'équipement des bourgs ruraux et la création d'une petite paysannerie d'irrigants ou d'arboriculteurs, attachée à la terre. L'encouragement à l'investissement privé étranger (Loi d'avril 1972) contribua à la mise en place de nombreuses industries destinées à l'exportation, particulièrement dans le textile. Toutefois, le déséquilibre régional s'aggrava, entre la frange littorale où se localisaient les villes les plus importantes et les densités les plus fortes et l'intérieur où les quelques villes moyennes n'arrivaient pas à attirer beaucoup

d'activités et où les densités restaient faibles. Au moment où des taux de croissance urbaine élevés sont enregistrés dans les régions intérieures et dans le Sud entre 1975 et 1984, les villes littorales, principalement Tunis (Signoles, 1985), concentrèrent aussi l'essentiel de l'activité industrielle et de services et drainèrent la quasi-totalité des flux migratoires, financiers et autres. Par son engagement massif dans le secteur touristique, particulièrement le tourisme balnéaire, l'État avait encore renforcé le déséquilibre littoral/intérieur. Belhedi (1993) qualifie la croissance urbaine des petites villes de l'intérieur (taux dépassant souvent 4 %/an entre 1975 et 1984) de « pathologique, liée à l'appareil de l'État » puisqu'elle fut liée à la promotion administrative et aux services publics, sans base productive.

- 6 Durant cette période, la contestation sociale prit un caractère essentiellement urbain, à travers les luttes syndicales menées par l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), ayant conduit aux événements de janvier 1978 (grève générale et manifestations dans les grandes villes comme Tunis et Sfax), et à la révolte du pain en janvier 1984 (manifestations populaires dans les grandes villes en protestation contre l'augmentation des prix des denrées alimentaires et particulièrement du pain). Ces manifestations furent matées dans le sang. L'opposition politique, particulièrement de gauche, fut muselée et la liberté de presse fortement réduite.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1985 et l'objectif de l'équilibre régional.

- 7 C'est dans le contexte précédemment décrit qu'intervint le SNAT de 1985. Le document² comportait un bilan diagnostic, un Schéma National, des Schémas régionaux et un atlas (D.G.A.T., 1985). Il fixait comme objectif de « réduire les déséquilibres existants entre le littoral et l'intérieur du pays, d'une part, la capitale et le reste du pays d'autre part ». Dans son analyse, le SNAT de 1985 établit la relation entre croissance démographique et urbaine d'une part, déséquilibre régional d'autre part. Pour ce document, la croissance urbaine et l'exode rural constituaient « une contrainte au développement » et la réalisation de l'équilibre régional passait par le maintien des populations rurales dans leurs régions d'origine. Selon le document, le développement devrait « assurer l'intégration du territoire national », et parmi les mesures, il était proposé d' « égaliser les avantages offerts aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire ».
- 8 Sur la base de ces objectifs, le SNAT de 1985 proposait une nouvelle régionalisation (illustration 2), basée sur le découpage du territoire en six régions, tenant compte de facteurs physiques et socio-économiques, reflétant le gradient nord/sud et littoral/intérieur. Chaque région devrait avoir au moins 500 000 à un million d'habitants, et comprendre au moins une métropole de premier ou de deuxième ordre, ou destinée à l'être. Le but de cette régionalisation serait de renforcer l'infrastructure de base dans les régions, ce qui passerait par la création de « pôles de développement économique et urbain ».

Illustration 2 – Les six régions selon le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1985



Source : République tunisienne, Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, 1985.

- 9 Sur le plan du développement régional, les résultats du SNAT furent très limités. Dans les régions intérieures ainsi que dans le Sud-Est, aucune ville ne réussit à émerger au rang de métropole régionale. Le clivage littoral-intérieur s'accrut même, puisque le capital privé se dirigea préférentiellement vers les villes littorales, pour des raisons simples de compétitivité et d'économie d'échelles, malgré les nombreuses mesures incitatives de la part de l'État pour encourager la localisation des entreprises à l'intérieur du pays. De plus, la promotion administrative des villes intérieures créait des emplois surtout administratifs, dans le secteur public. Les grands projets de l'État avaient plutôt un caractère rural (irrigation dans le Centre-ouest et le Sud-ouest par exemple), ou social (équipement des petites villes de niveau local en infrastructure élémentaire de santé, d'éducation et de services divers dans un but d'amélioration du niveau de vie). Au-delà des objectifs d'équité sociale, les plus grands projets de l'État étaient plutôt guidés par la recherche de rentabilité et de compétitivité économique (infrastructures touristiques et marines, industrie chimique). Des villes moyennes de l'intérieur comme Sidi Bouzid, Kasserine, Tataouine, Kibili, Tozeur, Gafsa, Jendouba, Le Kef ou Béja, qui étaient par ailleurs chefs-lieux de Gouvernorats, enregistrèrent des taux de croissance urbaine parfois élevés. Mais elles n'avaient pas pour autant constitué de véritables pôles, capables de polariser leur arrière-pays par des activités de production, de services et d'équipements. Ainsi, les taux de chômage parmi la population active dans ces villes dépassaient très largement les taux officiels. Au total, et comme le souligne Belhedi (1995), « La recherche des équilibres est symptomatique de trois faits importants : l'idéalisme, le flou et l'égalitarisme ». Pour lui, la vision idéaliste est inopérante dans l'aménagement, « le flou conceptuel est nécessaire pour faire passer des choix

stratégiques au nom de l'équilibre » et il qualifie l'égalitarisme d'absurde, car « tout système organisé est inéluctablement centré, dissymétrique et inégalitaire ». Ceci s'applique parfaitement aux pôles de développement que le SNAT de 1985 avait prévus dans les régions intérieures, malgré l'arsenal législatif mis en place par l'État pour encourager la décentralisation. Les deux schémas qui ambitionnaient de réduire les déséquilibres régionaux, eurent des résultats limités. Celui de 1996 annonçait, lui, qu'il les assumait.

De l'équilibre régional à la métropolisation et la littoralisation : le SNAT de 1996

Une nouvelle conjoncture, une nouvelle approche du territoire

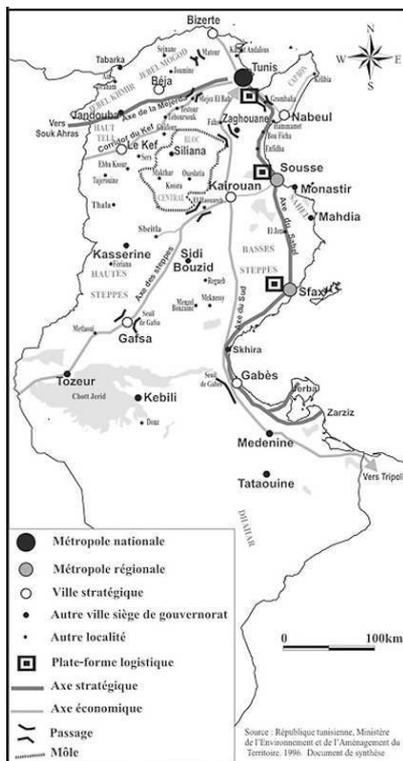
- 10 Le SNAT de 1985 avait à peine une décennie, qu'un nouveau schéma apparut. Aux yeux des décideurs, plusieurs éléments nouveaux rendaient nécessaire l'adoption d'un nouveau document de référence : l'explosion urbaine ou l'explosion démographique n'eut pas eu lieu, puisque le pays réalisa sa transition démographique, et enregistra durant cette période un taux d'accroissement naturel avoisinant 1,8 % ; le pays réalisa aussi un taux de croissance économique se rapprochant de 7 % par an ; un contrat d'association avec l'Union Européenne fut également signé, et l'État s'était engagé, envers les instances monétaires internationales, dans un Plan d'Ajustement Structurel visant à réduire les dépenses publiques et à limiter aides et subventions accordées aux secteurs économiques. Globalement, le nouveau SNAT³ soutenait que l'aménagement du territoire devait reposer sur cinq principes fondamentaux : l'intégration nationale (supposant un rôle important de l'État dans la formation, la mise en place des réseaux etc.) ; le respect du milieu (le développement durable nécessitant la prise en compte des contraintes du milieu) ; l'ancrage historique et sociétal (l'aménagement n'étant pas simplement une opération technique, mais devant être enrichi par un contenu historique et culturel ; l'efficacité urbaine (l'avenir du pays serait dans ses villes, qui devraient être compétitives dans le contexte de la mondialisation) et la qualification (la richesse du pays étant dans son capital humain, sa qualification serait une des conditions du développement). Sur la base de cette approche, ce nouveau schéma rejetait l'objectif de l'équilibre régional sur lequel reposait le schéma de 1985. Il qualifiait de « confusion » l'objectif du SNAT de 1985 « d'égaliser les avantages offerts aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire », argumentant qu'« autant il est nécessaire d'égaliser les conditions de vie des citoyens ou des ménages, autant il est déplacé de prétendre traiter les entreprises sur le même pied ». Le SNAT de 1996 ajoutait aussi : « aujourd'hui, il est urgent de mesurer à quel point le concept d'équilibre régional est infondé et comment il devient pernicieux... ». Dans son argumentaire sur ce point, il se basait sur une comparaison entre la conjoncture dans le pays qui prévalait à l'époque, et celle du lendemain de l'indépendance, en précisant : « le concept d'équilibre régional a peut-être guidé l'action de l'État au lendemain de l'indépendance parce qu'il y avait un énorme retard d'équipement à rattraper, nous n'en sommes plus là aujourd'hui où l'enjeu est celui d'un développement de haut niveau et différencié ». Le SNAT de 1996 prit également le contrepied de celui de 1985 concernant la question de l'exode rural, quand il soutenait ce point de vue : « ...ce n'est pas à partir des migrations que l'on peut établir une politique d'aménagement du territoire, il s'agit d'une démarche complètement défensive...La

démarche est illusoire et se situe à contre-sens du développement. La croissance modifiera forcément le peuplement dans le sens d'une concentration sur les axes et les centres les plus dynamiques » Au total, le SNAT de 1996 se plaçait dans la conjoncture géopolitique mondiale, marquée par les processus de globalisation et de mondialisation, et par les réformes libérales ou ultra-libérales appliquées dans certains pays occidentaux ou en Amérique latine ou en Asie. Cette conjoncture était caractérisée aussi par les accords du GATT, puis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1993, dont le rôle était de veiller à la libéralisation totale des échanges commerciaux à l'échelle planétaire. Le Schéma de 1996 justifiait ainsi son principal parti d'aménagement, fondé sur la nécessité de miser sur les espaces les mieux pourvus, pour faire face à la concurrence internationale dans la conjoncture de la mondialisation, et ces espaces étaient les villes littorales.

De la région aux systèmes relationnels

- 11 Le schéma propose ainsi une nouvelle régionalisation, basée sur ce qu'il appelle des « systèmes relationnels » (illustration 3).

Illustration 3 – Organisation de l'espace selon le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1996



Source : République tunisienne, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1996.

- 12 En effet, sur la base des facteurs physiques, le schéma distingue en Tunisie trois secteurs morphologiques, une zone de convergence et le Sud. Les secteurs morphologiques sont les monts de la dorsale et du Centre-Ouest, les plaines de l'Est et le Nord-Ouest (avec les monts de Khmir-Mogod et le Haut-Tell). Il ajoute que ces trois unités « convergent » vers le bassin de Tunis, qui se prolonge lui-même vers le Cap-Bon et le Sahel de Bizerte. Quant

au Sud, il commence au niveau de Gabès et Gafsa. Outre le facteur physique, le schéma ajoute que le territoire tunisien s'organise autour de pôles, môles et passages. Les pôles sont historiques et/ou actuels : Tunis, les ports de la façade Est (Sousse, Sfax et Gabès) et Kairouan. Les môles sont les plateaux difficilement accessibles (bloc central, plateau de Kesra, Monts du Nord-Ouest). Les passages sont des couloirs topographiques qui s'ouvrent sur la capitale, dont des couloirs proches (Mateur ; Medjaz-El-Bab ; El-Fahs et Grombalia), des couloirs intermédiaires (Kairouan ; Le Kef) ou lointains (Gafsa ; Gabès). Cinq systèmes relationnels sont distingués : le système relationnel Steppes-Sud, structuré autour de trois villes, Gafsa et Gabès au Sud, s'ouvrant vers Kairouan au centre, pour déboucher sur Tunis à travers le couloir d'El-Fahs ; le système du Kef, débouchant sur Tunis à travers le couloir du Kef et sur l'Algérie à travers les ouvertures du Haut-Tell ; le système sahélien, constituant l'axe économique majeur du pays, s'étendant de Tunis jusqu'à Sfax, en passant par Sousse, et comportant les éléments structurants les plus importants : l'autoroute, la route nationale, la voie ferrée, les aéroports, et les principales activités économiques du pays ; le système de la Medjerda, structuré autour de trois éléments : La Medjerda, la route (et bientôt l'autoroute) et la voie ferrée, tient son importance de l'agriculture, et de son ouverture sur Tunis et le système Mateur-Bizerte, important par son poids démographique et directement lié à Tunis. Ainsi apparaît, selon le schéma, le rôle polarisateur de Tunis sur l'ensemble du territoire tunisien, justifiant le principal parti d'aménagement : la métropolisation et la compensation.

- 13 En effet, la métropolisation, visant la concentration de populations, de fonctions de commandement politique, économique et stratégique dans les métropoles, fut considérée comme l'objectif principal de l'aménagement du territoire. A ce sujet, on peut lire dans le SNAT de 1996 que « La bataille de la mondialisation économique se joue dans les grandes villes, essentiellement Tunis, secondairement Sfax et Sousse », c'est-à-dire les villes dotées d'un bon niveau logistique et d'une base économique importante, bien reliées au reste du monde, comportant un marché de travail qualifié. Une métropole est donc nécessairement une grande ville, et pour ce document, seule Tunis peut jouer le rôle de métropole internationale, alors que Sfax et Sousse peuvent être élevées au rang de métropoles régionales. Cette hiérarchie implique « de prendre en compte l'unité de l'axe Bizerte-Tunis-Sousse-Sfax, aussi bien en terme d'équipement qu'en terme d'aménagement, et de le considérer comme l'axe magistral de développement de la Tunisie ». Parmi les recommandations liées à la métropolisation, le SNAT de 1996 insista d'abord sur le développement d'industries modernes et de pointe, de haut niveau technologique, qui nécessitaient une localisation urbaine, en premier lieu dans la capitale ; ensuite sur une organisation logistique pour l'ensemble du territoire, basée sur la mise en place de plateformes logistiques à Tunis, Sousse et Sfax. Ces plateformes étaient appelées à jouer un rôle important dans l'organisation de l'espace, de Bizerte jusqu'à Sfax, puis jusqu'à Zarzis et l'intérieur du pays.
- 14 Quant à la compensation (qui consistait en un ensemble de mesures visant à atténuer les effets sociaux de la métropolisation et les contraintes environnementales qu'elle pourrait engendrer), le SNAT de 1996 lui assigna trois niveaux : une compensation nationale (continuer à équiper les villes qualifiées de stratégiques comme Béja, Le Kef, Kairouan, Gafsa et Gabès) ; une compensation régionale (visant à développer les petites villes entourant les métropoles) et une compensation urbaine (visant à résoudre les problèmes de transport ou d'environnement, inhérents à chaque métropole). Parmi les autres recommandations liées à la compensation, le SNAT de 1996 préconisait, parallèlement à la

concentration des hommes et des activités sur l'axe littoral, de préserver les milieux naturels fragiles et d'endiguer la croissance urbaine anarchique, d'accorder le statut de « ville stratégique » à Bizerte et Nabeul (soutiens à la métropole Tunis), Gabès (pour le Sud) et Kairouan, Béja, Le Kef et Gafsa (pour les régions intérieures).

Pour une nouvelle lecture du territoire et un nouveau rôle des régions

La métropolisation/littoralisation et l'aggravation des déséquilibres

15

Les premiers résultats du recensement général de 2004, publiés par l'Institut National de la Statistique (INS) confirmèrent le profond déséquilibre entre les régions intérieures (Nord-Ouest ; Centre-Ouest et Sud-Ouest) et le reste du pays, à travers plusieurs indicateurs (Lamine, 2009). En 2004, ces régions déshéritées représentaient environ 31 % de la population tunisienne, pour 50 % de sa superficie. Leur principale caractéristique démographique restait le taux de croissance démographique relativement faible, et l'importance de l'émigration. Entre 1999 et 2004, les régions intérieures enregistrèrent 38,9 % des départs et 14,4 % des arrivées de l'ensemble du pays. Durant cette période, le Centre-Ouest enregistra le solde migratoire négatif le plus important par rapport aux autres régions intérieures, alors que durant la période antérieure, c'était le Nord-Ouest qui arrivait au premier rang. Cette situation s'expliquait par la crise de l'agriculture familiale dans le Centre-Ouest (Daoud 2002, 2010) à la suite du Plan d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) et du désengagement de l'État. Cette crise entraîna la marginalisation de plus en plus marquée de la petite paysannerie, qui avait bénéficié durant les années 1970 et 1980 des programmes de développement rural de l'État, et qui subit après le PASA les effets de la concurrence d'agriculteurs-hommes d'affaires bien insérés dans l'économie de marché. En outre, le déséquilibre littoral intérieur se confirma. Le taux de chômage de la population des régions de l'intérieur, entre 18 et 59 ans était de 18 % en 2004 (taux national 13,9 %). Ces chiffres officiels publiés par l'INS cachaient probablement une réalité beaucoup plus alarmante. Si le chômage touche toutes les catégories sociales, il est toutefois plus prononcé chez les jeunes, particulièrement les diplômés, issus du boom de l'enseignement supérieur de la première décennie de ce siècle. Cette situation était d'autant plus grave que l'assise économique dans ces régions intérieures à caractère rural était restée faible comme le montre le pourcentage important de familles rurales bénéficiant de programmes d'aides aux familles nécessiteuses initiés par l'État. Si, en 2002, ces familles représentaient 5,7 % des familles tunisiennes, ce taux monte à 12,4 dans le Centre-Ouest, dont 56,6 % étaient des familles rurales (Lamine, 2009). Ces familles avaient consenti beaucoup de sacrifices financiers pour l'éducation de leurs enfants, qui se retrouvèrent, au bout du chemin, diplômés au chômage. Le caractère rural des régions intérieures et la faible intégration agriculture-industrie (agroalimentaire par exemple) expliquaient aussi le chômage élevé parmi cette catégorie. D'ailleurs, en 2004, l'emploi industriel ne représentait, dans les régions intérieures, que 7,7 %, contre 30,3 % pour l'agriculture (19,4 % et 16,1 % pour l'ensemble de la Tunisie).

- 16 Par ailleurs, si la métropolisation n'avait pas entraîné l'émergence de Sousse, et encore moins de Sfax, comme véritables métropoles régionales, elle avait, en revanche, conforté

la place prépondérante de Tunis et le resserrement de ses liens avec le sahel de Bizerte et la partie sud-orientale du Cap-Bon (Miossec, 2002). Elle avait aussi renforcé son équipement en infrastructures diverses et en grands projets urbains, et avait contribué à l'implantation d'activités de services de rang national ou international (Hayder, 2006). Dans une réflexion sur la globalisation et la métropolisation, Dlala (2001) conclut qu'« au lieu de jouer un rôle régulateur, la nouvelle conception de l'aménagement risque d'être discriminante, mutilante, induisant le rétrécissement de l'espace « adapté à la grande compétition », au lieu d'aider à retrouver l'unité du territoire national et des solidarités menacées ».

Le déséquilibre régional et la révolution du 14 janvier 2011

- 17 Le déséquilibre régional, que quatre décennies d'aménagement du territoire n'avaient pas réussi à atténuer (Dhaher, 2010), semble avoir joué un rôle important dans le déclenchement et le déroulement de la révolution de décembre 2010 et janvier 2011. Mais disons tout de suite que, si les régions intérieures accusent un déficit de développement humain par rapport aux régions littorales, celles-ci ne sont pas non plus homogènes. Des fractures socio-spatiales existent dans les villes des régions littorales. Tunis, Sfax ou Sousse possèdent leurs quartiers populaires pauvres et sous intégrés dans leurs systèmes urbains (Chabbi, 1986 ; Megdiche, 2010). Autour de Sfax s'est développée depuis deux décennies environ, une ceinture d'habitat périurbain spontané (Baklouti, 2004).
- 18 Il ne nous semble cependant pas fortuit que cette révolution soit partie de Sidi Bouzid, dans le Centre-Ouest, lorsqu'un jeune marchand ambulant de fruits et légumes (bien que diplômé), s'est immolé par le feu (le 17 décembre 2010) devant le siège du Gouvernorat. L'immolation et son lieu sont deux symboles à situer dans leur contexte géographique, social, économique et politique. Il n'est pas fortuit non plus que la contestation et les manifestations de rues, avec des slogans réclamant droit au travail, liberté, dignité qui ont accompagné cet événement, se soient ensuite déplacées dans des localités rurales voisines comme Meknassy, Menzel Bouzaiene et Souk-Jedid, où le chômage des jeunes était des plus élevés. Ces localités, tout comme la ville de Sidi Bouzid sont situées dans ce qui est historiquement connu comme territoire des *Hmamma*, grande tribu des hautes steppes orientales. Les survivances tribales, (que l'État n'a pas réussi à effacer) ont certainement joué, et se trouvaient réactivées sous forme de solidarité tribale ou d'atavisme, (Attia, 1977) face au danger que représentait alors le pouvoir central et ses représentants locaux. Ainsi, certains modes de fonctionnement caractérisant les anciennes sociétés segmentaires se remettaient alors en marche. Au moment où Sidi Bouzid et ses localités environnantes comptaient leurs morts par dizaines, le suivi des événements au jour le jour montre que la contestation gagna Kasserine, autre gouvernorat du Centre-Ouest, début janvier 2011. Kasserine est le territoire d'une grande tribu des hautes steppes occidentales, les *Fraichich*. La répression fut particulièrement meurtrière à Kasserine-ville, dans le quartier populaire spontané d'Ezzouhour, abritant des populations très pauvres, issues de l'exode rural, dans des conditions d'insalubrité extrêmes. Au même moment, ce fut la localité de Thala, dans le territoire de la grande tribu des *Majeur* qui se révolta, et qui subit une sanglante répression. Le Sud-Ouest connut aussi plusieurs manifestations de rue ayant entraîné plusieurs morts, particulièrement à Douz, Gafsa et Tozeur. L'onde de choc arriva début janvier vers les villes littorales : grève générale et manifestations le 12 janvier 2011 à Sfax, Sousse et plusieurs autres localités

littorales, manifestation monstre à Tunis le 14 janvier, date de la fuite du président. La lecture faisant référence aux survivances tribales ravivées par le déclenchement de la révolution mérite néanmoins d'être approfondie et nuancée. En effet, l'insertion, même relative, des régions intérieures dans l'économie de marché durant les quatre dernières décennies, a généré un individualisme qui a pris progressivement le pas sur les solidarités tribales et familiales (Elbahi, 2005). Si ces solidarités ont longtemps estompé le chômage et la pauvreté, la révolution les a remis au grand jour.

Quel rôle assigner à la région au lendemain de la révolution ?

- 19 La situation actuelle du pays nécessite une nouvelle lecture du territoire. Du diagnostic territorial devrait ressortir un projet territorial. Si les diagnostics antérieurs ayant accompagné les différents documents d'aménagement furent établis par des bureaux d'études souvent compétents, il n'en demeure pas moins que la concertation avec les différents acteurs du territoire n'était pas au cœur des approches de planification. Désormais, dans une Tunisie qui a accompli une révolution ayant comme mot d'ordre majeur la démocratie, il est indispensable de redonner à la concertation une finalité démocratique. Si la mondialisation a conduit à la réduction du rôle de l'État-nation, et à la localisation sélective des investissements publics et privés, le rôle de l'État devrait être désormais dans l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité des régions intérieures, par la mise en place de grands projets structurants comme les réseaux de transport ou de télécommunication, capables d'attirer les investissements et d'initier des dynamiques de production et de création de richesses. Brandir encore aujourd'hui des slogans d'égalitarisme entre les régions (particulièrement dans les médias ou dans les discours populistes de certains partis) revient à donner de faux espoirs aux populations de ces régions. En contre partie, et pour qu'il y ait actions de développement et non saupoudrage venant d'en haut, les institutions locales ont besoin désormais d'être réellement représentatives et démocratiques. La démocratie locale devrait s'installer aussi bien au niveau communal le plus élémentaire qu'au niveau de toute la région. Cette dernière devrait constituer à l'avenir le nouveau cadre institutionnel et territorial du développement. Au cours des dernières décennies, la décentralisation, telle qu'elle apparaissait dans les discours ou les documents officiels, était beaucoup plus un slogan qu'une réalité. Dans l'avenir, la décentralisation devrait aider à mobiliser les efforts de développement à l'échelle locale et régionale, dans un cadre démocratique, représentatif et concerté. Les dernières décisions prises dans l'urgence par l'actuel gouvernement provisoire, visant à parer au plus pressé (fonds supplémentaires au budget initialement prévu avant la révolution pour le développement régional, qui seront alloués selon les critères du nombre de familles nécessiteuses, le nombre d'habitants par région, le taux global de chômage et le taux de chômage des diplômés) ne peuvent être que temporaires. En revanche, et à long terme, les différents acteurs, élus locaux, société civile devraient constituer un réel pouvoir régional œuvrant pour la compétitivité des régions, condition nécessaire pour que celles-ci attirent l'investissement privé. Ce processus demande des moyens institutionnels, mais également financiers pour lesquels l'État a certes un rôle à jouer à travers la création de fonds spéciaux de développement mais le système bancaire et le marché financier pourraient y participer. Une fois initié, ce processus cumulatif aiderait à mieux articuler les régions intérieures au littoral et ses métropoles, car

développer les régions intérieures ne devrait pas revenir à pénaliser les régions les plus dynamiques.

Conclusion

- 20 Plus de quatre décennies de politiques de développement en Tunisie ont confronté l'État à une situation de profond déséquilibre entre littoral et intérieur du pays. Malgré les programmes d'aménagement du territoire destinés à stimuler les régions intérieures, ce déséquilibre s'inscrit comme une véritable discontinuité territoriale. Le chômage, le sous équipement et la faiblesse de la base productive sont les principaux marqueurs des régions intérieures, ce qui a stimulé les flux migratoires. La faiblesse, l'absence ou l'inefficacité des politiques de régulation mises en place par l'État ont aggravé la précarité et la marginalisation de ces espaces déshérités. La révolution de janvier 2011, partie de ces mêmes régions pour gagner en quelques jours l'ensemble du pays, a révélé l'ampleur des tensions sociales, exacerbées par le verrouillage de la vie politique et des libertés, exercé par une dictature népotique et corrompue. Désormais, le pays a besoin d'une nouvelle politique démocratique d'aménagement du territoire, visant à instaurer un nouveau pacte socio-spatial, pour que la révolution prenne aussi un sens territorial.

BIBLIOGRAPHIE

- Attia H., 1977. *Les hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne*. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris VII, 722 p.
- Baklouti A., 2004. Les quartiers périurbains du Grand Sfax, formation, fonctionnement et aménagement. Thèse de doctorat en géographie, Université de Tunis I Faculté des Sciences Humaines et Sociales, 467 p.
- Belhedi A., 1989. *Espace et société en Tunisie*. Thèse d'État, Pub. Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 3 volumes : 305, 296 et 252 p.
- Belhedi A., 1993. L'urbanisation en Tunisie : croissance urbaine, structure hiérarchique et contenu fonctionnel. *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 112, p. 11-49.
- Belhedi A., 1995. L'aménagement du territoire entre le discours et la pratique. *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 27, p. 9-35.
- Chabbi M., 1986. *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis : l'habitat spontané périurbain*. Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Université de Paris XII, 436 p.
- Daoud A., 2002. L'irrigation dans les hautes steppes orientales tunisiennes : mutations socio-spatiales récentes et perspectives de développement. In *Connaissances et pratiques des milieux et des territoires. IIIème colloque de géographie*, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Publication de l'Ecole Normale Supérieure de Tunis, p. 233-247.

- Daoud A., 2010. Tensions, conflits pour l'usage de l'eau et modes de régulation dans les hautes steppes orientales tunisiennes. In Chérif A et Hénia L, *Climats, sociétés et dynamiques des paysages ruraux en Tunisie*, Université de Tunis, p. 222-258.
- Dhaher N., 2010. L'aménagement du territoire tunisien : 50 ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation. *EchoGéo*[En ligne], numéro 13 | 2010, mis en ligne le 20 septembre 2010, <http://echogeo.revues.org/12055>
- Dlala H., 1995. Suggestions pour l'aménagement et le développement du territoire tunisien. *Revue Tunisienne de Géographie*, n 28, p. 99-111.
- Dlala H., 2001. L'ordre global : Les déterminants et les retombées géopolitiques et spatiales. *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 32, p. 25-44.
- Direction de l'Aménagement du Territoire (D.A.T).Tunisie. Groupe Huit.1973. *Villes et développement*.
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (D.G.A.T).Tunisie. 1985. *Schéma National et Schéma régionaux d'Aménagement du Territoire et Atlas*.
- Elbahi M., 2005. *La tribu en Tunisie à l'époque moderne (XVI-XIX siècles)*. Pub. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax, 480 p.
- Hayder A., 2006. Les dynamiques régionales en Tunisie : De la régionalisation à la métropolisation. *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 37, p. 11-41.
- Lamine R., 2009. Les régions intérieures en Tunisie. Situation du développement humain et enjeux du développement. *Géographie et développement. Revue de l'Association des Géographes Tunisiens*, n° 18, p. 5-24.
- Megdiche T., 2010. L'évolution de la division sociale de l'espace Sfax. In Djellouli Y, Emilianoff C, Bennisr A et Chevalier J. (Dir), *L'étalement urbain*, Presses Universitaires de Rennes, p. 207-220.
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (M.E.A.T). Tunisie. 1996 et 1997. *Schéma National d'Aménagement du Territoire. Rapports de première et deuxième phase*.
- Miossec J.-M., 2002. Tunisie, métropolisation, mondialisation : efficacité renforcée de l'axe littoral. *Cahiers de la méditerranée*, volume 64, p 143-191.
- Signoles P., 1985. L'espace tunisien : capitale et Etat-région. Urbama, Tours, *Fascicule de recherche*, n° 14-15, 1041 p.

NOTES

1. Ce document fut publié par la Direction de l'Aménagement du Territoire, relevant alors du Ministère de l'Economie Nationale. Comportant deux grands volumes, en plus d'un volume d'annexes et d'un atlas, ce document fut réalisé par une équipe de chercheurs pluridisciplinaires, qui s'était appelé « Groupe huit ».
2. Le SNAT de 1985 fut réalisé par un groupement de bureaux d'études, pour le compte de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, qui dépendait du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat.
3. Il fut réalisé par un groupement de bureaux d'études pour le compte du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le rapport de première phase de ce schéma, paru en 1996, comportait trois livres et un document de synthèse. Le rapport de deuxième phase suivit en 1997 (M.E.A.T. 1996 ; 1997).

RÉSUMÉS

A travers une approche rétrospective, le présent papier tente d'apporter une réflexion sur l'évolution des politiques d'aménagement du territoire en Tunisie depuis quatre décennies environ, et sur le rôle du déséquilibre régional dans le déclenchement de la révolution Tunisienne. Il soutient la nécessité actuelle de procéder, de manière concertée entre les différents acteurs, à une nouvelle lecture du territoire, tenant compte des résultats actuels et/ou attendus de la révolution, en vue de repenser les choix d'aménagement du territoire national.

Through a retrospective approach, this paper attempts to provide a reflection on the evolution of landscaping policy in Tunisia over the last four decades, and the role of unequal regional development in the outbreak of the Tunisian revolution. It stresses the need, today, for the different stakeholders to engage in a concerted dialogue into a new reading of landscape, taking into account the current and/or the expected outcome of the Revolution in order to rethink the landscaping of the national territory.

INDEX

Mots-clés : aménagement du territoire, région, révolution, Tunisie

Keywords : landscaping, regional development, revolution, Tunisia

AUTEUR

ABDELKARIM DAOUD

Abdelkarim Daoud est Professeur des Universités, Université de Sfax-Tunisie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax, Département de Géographie - Laboratoire Eau-Energie-Environnement, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax. daoudabdelkarim@yahoo.fr